

Dépôt d'une demande d'initiative populaire

En exécution de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Département des institutions, du territoire et du sport rend public le dépôt d'une demande d'initiative populaire intitulée «Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici»

Cette initiative, qui demande la modification de la Constitution vaudoise, a la teneur suivante:

«Article 74 Corps électoral (modifications en gras)

¹ *Toute personne appartenant au corps électoral dispose des droits politiques et de l'exercice de ceux-ci.*

² *Font partie du corps électoral cantonal si elles sont âgées de dix-huit ans révolus et ne sont pas protégées par une curatelle de portée générale ou un mandat pour cause d'incapacité, en raison d'une incapacité durable de discernement :*

a) les personnes de nationalité suisse domiciliées dans le canton.

b) les personnes étrangères domiciliées dans le canton qui ont leur domicile légal en Suisse depuis dix ans au moins et dans le canton depuis trois ans au moins.

³ *La loi prévoit une procédure simple permettant à la personne visée par l'alinéa 2, phrase introductive in fine, d'obtenir son intégration ou sa réintégration dans le corps électoral, en prouvant qu'elle est capable de discernement. »*

L'échéance du délai pour la récolte des 12'000 signatures et la remise des listes aux municipalités est fixée au 11 août 2023.

**Bureau électoral cantonal
Direction des affaires communales et droits politiques**

Dépôt d'une demande d'initiative populaire

En exécution de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Département des institutions, du territoire et du sport rend public le dépôt d'une demande d'initiative populaire intitulée «Pour la promotion et le développement de la démocratie»

Cette initiative est conçue en termes généraux, conformément aux articles 78 à 82 de la Constitution vaudoise et tend à modifier la Constitution vaudoise selon le point de vue suivant:

«La Constitution vaudoise doit être modifiée de sorte à prévoir explicitement la promotion de la démocratie et son développement continu et effectif comme un principe général de l'État.»

L'échéance du délai pour la récolte des 12'000 signatures et la remise des listes aux municipalités est fixée au 11 août 2023.

**Bureau électoral cantonal
Direction des affaires communales et droits politiques**

Approbation des plans d'affectation

Le 4 avril 2023 le Département a approuvé:

– sous réserve des droits des tiers, le Plan d'affectation La Lignière I, sis sur la commune de Gland, en apportant la modification suivante:

Article 9.6

– *«En cas de non-respect de délai, la Commune procédera à un ~~changement~~ d'affectation déclassé...»*

Direction générale du territoire et du logement
